

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

Troisième réunion thématique : La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?

Paris XIII, Salle Mas, le 13 octobre 2009

LA METHANISATION ASSOCIEE AU TRI MECANIQUE DES DECHETS BRUTS ET LA VALORISATION DU BIOGAZ, LA QUALITE ET LES DEBOUCHES DU COMPOST PRODUIT ET LA MAITRISE DES NUISANCES INDUITES PAR CE MODE DE TRAITEMENT

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Jean-Paul PUYFAUCHER, Ingénieur travaux publics retraité

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DU SYCTOM

- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII

EN QUOI CONSISTE LA METHANISATION ? QUEL EST L'INTERET DE LA METHANISATION COMME MODE DE VALORISATION DES DECHETS ? QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS DES PREMIERS RETOURS D'EXPERIENCE EN TERMES DE PRODUCTION DE BIOGAZ ET DE DISTRIBUTION DE COMPOST, AINSI QUE DE NUISANCES ? QUELLE EST L'EFFICACITE DU TRI MECANISE POUR SEPARER LA FRACTION FERMENTESCIBLE DES DECHETS ? CE PRE-TRI EST-IL COMPLEMENTAIRE OU INCOMPATIBLE AVEC LA COLLECTE SELECTIVE DES BIODECHETS ? QUELS SONT LES COUTS DE LA METHANISATION ?

- Guy GEOFFROY, Président du SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts
- Bertrand HYLLAIRE, Directeur commercial Urbaser Environnement
- Pierre HIRTZBERGER, Communauté urbaine de Lille

COMMENT CETTE TECHNIQUE EST-ELLE UTILISEE DANS LES PAYS EUROPEENS ? QUELLE EST LA POSITION DE L'ADEME SUR LE TRI MECANISE ?

- Marc CHEVERRY, ADEME

QUELLE VALORISATION POUR LE BIOGAZ ?

- Pierre HIRTZBERGER, Communauté de Lille

QUELS DEBOUCHES POUR LE COMPOST FACE AUX EVOLUTIONS DU GISEMENT ET AUX EXIGENCES CROISSANTES EN MATIERE DE QUALITE DU COMPOST ? QUELLE GARANTIE IMAGINEE AU NIVEAU DE LA REGLEMENTATION, DES COLLECTIVITES, DES CONSTRUCTEURS, DES GESTIONNAIRES, DES CITOYENS – RIVERAINS ?

- Didier RAT, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

DESCRIPTION DES PROJETS DE METHANISATION AVEC VALORISATION BIOLOGIQUE DU SYCTOM

- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Dominique COUTART, Directeur technique

Ouverture à 20 h 05.

Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, plante le décor de la soirée et procède à la présentation du débat public. En citant la question posée ce soir, il explique que les associations ont demandé à la CNDP qu'une étude indépendante complémentaire soit réalisée pour recueillir un avis sur le protocole de construction du modèle utilisé par le Sycotom pour calculer le gisement de déchets, notamment sur le bassin versant de Paris-Ivry.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DU SYCTOM

Dominique LABROUCHE, Directeur des services du Sycotom, développe la stratégie du Sycotom :

- Prévention, recyclage et diversification des modes de traitement des déchets
- Projet Ivry – Paris XIII : complémentarité du tri, de la méthanisation et de l'incinération
- Gestion durable des déchets ménagers conforme au Grenelle de l'Environnement
- Adapter le traitement à la nature des ordures ménagères résiduelles

Ensuite, il en vient à la définition, l'intérêt, les objectifs de la méthanisation, la maîtrise des impacts liés à la méthanisation, les avantages du compost, avant de terminer son exposé par la mise en œuvre de la stratégie du Sycotom, à savoir la construction de deux unités de tri-méthanisation

EN QUOI CONSISTE LA METHANISATION ? QUEL EST L'INTERET DE LA METHANISATION COMME MODE DE VALORISATION DES DECHETS ? QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS DES PREMIERS RETOURS D'EXPERIENCE EN TERMES DE PRODUCTION DE BIOGAZ ET DE DISTRIBUTION DE COMPOST, AINSI QUE DE NUISANCES ? QUELLE EST L'EFFICACITE DU TRI MECANISE POUR SEPARER LA FRACTION FERMENTESCIBLE DES DECHETS ? CE PRE-TRI EST-IL COMPLEMENTAIRE OU INCOMPATIBLE AVEC LA COLLECTE SELECTIVE DES BIODECHETS ? QUELS SONT LES COUTS DE LA METHANISATION ?

Guy GEOFFROY, Président du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, député-maire de Combs-la-Ville présente les activités du Centre du traitement des déchets ménagers du SIVOM de la Vallée de l'Yerre et des Sénarts. Il répond à quelques questions dans son exposé :

Que fait-on du compost ? Il retourne à la terre, et utilisé par les professionnels agricoles.

A quoi sert le méthane ? Comment est-il utilisé ? Il est utilisé pour une production d'électricité, ce qui rapporte notamment une recette supplémentaire à la collectivité. Il est envisagé une injection de biogaz épuré dans les canalisations de gaz de ville et de saisir l'opportunité de cette production de bio-méthane pour fabriquer du biocarburant, utilisé pour les bennes de collecte des déchets. Le SIVOM respecte les dispositions de l'article « déchets » de la loi Grenelle I

Bertrand HYLLAIRE, Directeur commercial Urbaser Environnement présente la partie technique de l'opération : principe du tri mécano-biologique avec méthanisation, principe général d'une usine de méthanisation, principe du couplage bioréacteur plus méthanisation, maîtrise des impacts environnementaux et les coûts d'exploitation.

Francis VERILLON, Association Tam-tam, demande si le procédé dit mécano-biologique a quelque chose d'autre que la présence de micro-organismes (ou mini-organismes) préexistants dans les déchets ? En quoi peut-il être qualifié de biologique ?

Bertrand HYLLAIRE explique la fonction des bioréacteurs qui mastiquent les déchets. Dans ce cylindre se produira une action mécanique et biologique pour réduire les déchets. Après plusieurs niveaux de filtration, la matière organique sera dirigée dans les digesteurs et dégradée en absence d'oxygène, la production de biogaz sera assurée.

Pierre HIRTZBERGER, Chef du Service Développement, Direction des résidus urbains Lille Métropole Communauté urbaine, présente l'expérience de Lille métropole en matière de méthanisation des déchets ménagers : la politique de gestion des déchets, le schéma global, la collecte des bio-déchets, les coûts d'investissement pour cet établissement, les principales caractéristiques techniques et les premiers retours d'expérience

Jean-Paul PUYFAUCHER, membre de la CPDP relate la question posée par Internet de M. VASQUEZ, porte-parole de l'association de riverains de Montpellier : qu'en est-il des nuisances olfactives, et s'il y a des invasions de mouches comme à Montpellier ? Quels sont les risques industriels liés à la présence de gaz et à l'H₂S émis en même temps que la méthanisation ?

Guy GEOFFROY répond que des contraintes fortes dans la conception de l'usine Varennes-Jarcy ont été imposées. Grâce à la mise en dépression de l'ensemble de l'installation, à part à proximité immédiate du quai de déchargement des bennes, plus aucune odeur n'est perceptible et plus aucune plainte n'est donc formulée. Quant à la présence intempestive de mouches : aucun constat de ce type.

Bertrand HYLLAIRE répond au risque industriel éventuel de la partie biogaz. Ce genre d'installation est soumis à autorisation, et fait donc l'objet d'une enquête publique approfondie. Il n'a jamais entendu parler de cas d'explosion sur la partie biogaz

Pierre HIRTZBERGER confirme que l'équipement de Lille ne rencontre pas ces problèmes non plus (odeurs, présence de mouches). Il évoque la réglementation Atex sur les appareils à pression, et la présence de détecteurs de méthane où une fuite de méthane pourrait se déclencher, les locaux sont surventilés pour éviter les risques.

Olivier GUICHARDAZ, journaliste à Environnement Technique (Le Kremlin-Bicêtre), souhaite connaître la production et la consommation d'électricité pour 2008 et pour les premiers mois de 2009.

Bertrand HYLLAIRE spécifie que l'électricité verte produite est vendue en totalité sur le réseau EDF à un tarif intéressant. Les besoins en consommation d'électricité pour le fonctionnement du centre correspondent à 20 ou 25 % de l'énergie produite. Les 4 450 Mwh correspondent à la production réelle.

Jean-Paul PUYFAUCHER remonte les questions d'un internaute (Marc) : pouvez-vous confirmer qu'il a fallu 8 ans pour obtenir un compost de qualité agricole ? Le tri par des machines dans les centres de traitement n'empêchera-t-il pas difficilement des déchets résiduels de s'infiltrer dans les déchets ; par exemple : le mercure des piles ?

Guy GEOFFROY peut affirmer que l'installation fonctionne depuis 5 ans et que le compost est maintenant normé

Olivier GUICHARDAZ demande : quelle est la part du compost mise en agriculture et celle qui part en carrière ?

Bertrand HYLLAIRE confirme que l'ensemble du compost est valorisé, et qu'il est utilisé majoritairement par le monde agricole. Il apportera une réponse plus précise ultérieurement sur les chiffres demandés.

Il évoque l'évolution favorable pour les déchets natifs qui comportent moins de métaux lourds. Le tri mécanique en amont et les séparateurs magnétiques permettent de retirer l'ensemble de ces piles et accumulateurs.

Guy GEOFFROY précise que la mise en place de collecteurs de pile est amplifiée.

COMMENT CETTE TECHNIQUE EST-ELLE UTILISEE DANS LES PAYS EUROPEENS ? QUELLE EST LA POSITION DE L'ADEME SUR LE TRI MECANISE ?

Marc CHEVERRY, ADEME, est en charge d'animer une équipe qui gère tous les problèmes de la prévention et de la production de déchets, jusqu'à leur stockage, en passant par toutes les étapes et techniques de collecte, de traitement à des fins de recyclage, de valorisation organique ou de valorisation énergétique.

Dans son exposé, il répond à la question : la méthanisation des déchets ménagers et assimilés avec valorisation biologique, est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?

Il donne l'avis de l'ADEME sur le TMB : acceptabilité sociale du traitement, risques en cas de durcissement des exigences sur le compost des partenariats avec les utilisateurs de composts, étape supplémentaire qui peut peser les coûts.

Jean-Paul PUYFAUCHER rapporte l'observation de Marc, internaute : Si le Grenelle de l'Environnement pousse très fort la méthanisation, il condamne fermement le traitement mécano-biologique des déchets bruts. Le dossier Plan Déchets 2009-2012 du 9 septembre 2009 de Mme JOUANNO le confirme, le TMB sera une étape supplémentaire peu efficace et coûteuse.

Marc CHEVERRY estime qu'il faut prendre le temps de bien analyser les retours d'expérience et les étapes de tri. Il faut trier et traiter les déchets avant de les mettre en décharge pour atteindre les caractéristiques exigées pour la mise en décharge. La France n'est pas comparable avec l'Allemagne.

Guy GEOFFROY insiste, après la visite du 2 septembre de Mme JOUANNO de son centre, il ne faut pas exclure le tri mécano-biologique.

Philippe MARZOLF demande quand l'ADEME pourra éclairer le Sycatom sur la véracité de son choix, à savoir 300 000 t de tri mécano-biologique à Romainville ?

Marc CHEVERRY précise que courant 2010 des éléments de capitalisation seront apportés sur les différents centres. Le cahier des charges et la sélection d'un bureau d'études pour accompagner l'ADEME dans l'évaluation des opérations seront faits d'ici fin 2009.

Sébastien LAPEYRE, CNIID, demande quel est le choix qui a guidé la décision de la Varennes-Jarcy de faire partir les refus haut PCI en centre d'enfouissement ? Est-ce une

considération économique ?

Bertrand HYLLEIRE répond que cette fraction haut PCI va en centre d'enfouissement, pour une raison économique. La méthanisation permet d'alléger les exutoires de 50 %.

Jean-Paul PUYFAUCHER demande si l'ADEME prend en compte dans ses études économiques l'ensemble de la chaîne ? Y a-t-il un surcoût de la collecte ?

Pierre HIRTZBERGER indique que les données précises figurent sur le site de la métropole lilloise. La collecte représente au moins 60 % de la facture relative à la gestion des déchets. Il est difficile de comparer le coût de la collecte traditionnelle par rapport à la collecte sélective bio-déchets, et d'une collectivité à l'autre.

Guy GEOFFROY spécifie que la problématique est différente au SIVOM qui fait de la collecte et du traitement en régie. Chaque tonne ne relevant pas du bac marron et devant passer par le tri mécano-biologique coûtera 26 € de plus.

Dominique LE PAPE, habitante du XIII demande si l'on peut étendre l'aide aux collectivités locales pour le tri sélectif à la promotion du compostage domestique ?

Michel LOPEZ, les Amis de la terre, estime que les coûts de campagne d'information et d'achat de composteurs sont inférieurs au projet proposé.

Dominique LABROUCHE rappelle que le Sycotom apporte une aide très importante pour favoriser le développement des collectes sélectives et encourager les collectivités à effectuer des collectes sélectives de bio-déchets.

Michel VAMPOUILLE, Vice-Président du Conseil Régional, indique que des communes favorisent la mise place de composteurs chez les particuliers. Il rappelle les objectifs du PREDMA : développer le compostage domestique, les collectes et le tri mécano-biologique.

Pierre HIRTZBERGER soulève la difficulté de faire du compostage individuel, point conforté par Marc CHEVERRY, même si la part du compostage domestique représente 7 à 8 % de la part des déchets ménagers classiques, cela ne résout pas tous les problèmes.

Guy GEOFFROY souligne que le compost produit par le SIVOM est mis à disposition gratuitement des habitants en fonction de leurs besoins réels.

QUELLE VALORISATION POUR LE BIOGAZ

Pierre HIRTZBERGER donne les perspectives d'utilisation du bio-méthane en Europe en exposant le projet Biogasmax

Bernadette VIATTE, Paris 5^e, relève que le méthane est plus nocif que le CO₂ sur les émissions à effet de serre. Comment l'éliminer ?

Pierre HIRTZBERGER n'a pas constaté de dégagement de méthane, les détecteurs de méthane sur l'installation ne se sont jamais déclenchés.

Jean-Paul PUYFAUCHER demande s'il est possible ou pas, dans quelles conditions et à quel coût de l'injecter sur le réseau ?

Stéphanie LEGRAND, GrDF se réfère à l'étude sanitaire faite par l'AFFSET pour confirmer la possibilité d'injecter le biogaz en qualité gaz naturel sur les réseaux de distribution.

QUELS DEBOUCHES POUR LE COMPOST FACE AUX EVOLUTIONS DU GISEMENT ET AUX EXIGENCES CROISSANTES EN MATIERE DE QUALITE DU COMPOST ? QUELLE GARANTIE IMAGINEE AU NIVEAU DE LA REGLEMENTATION, DES COLLECTIVITES, DES CONSTRUCTEURS, DES GESTIONNAIRES, DES CITOYENS – RIVERAINS ?

Didier RAT, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche donne le contexte réglementaire de la valorisation composts-digestats, en s'appuyant essentiellement sur la norme NF U 44-051

Philippe MARZOLF s'interroge sur l'acceptabilité des agriculteurs utilisant du compost.

Bertrand HYLLEIRE précise que le monde agricole ne fait pas la distinction, la norme NFU 44-051 s'adresse aussi bien à du compost issu de déchets ménagers bruts que de bio-déchets. En tant qu'exploitant, il a une obligation de résultat sur la qualité du compost. Si des lots de composts ne sont pas conformes, ils partent en exutoires.

Marc CHEVERRY confirme qu'une charte d'application régionale devrait ressortir du groupe de travail sur un cadre de cohérence nationale pour la valorisation de la matière organique. Le monde agricole n'est pas hostile à utiliser de la matière organique si on est capable de lui assurer la traçabilité et le respect des exigences minimales de qualité. Il cite l'exemple de Launay-Lantic.

Jean-Paul PUYFAUCHER s'inquiète du parallèle entre l'évolution des normes et l'exploitation de l'installation jusqu'en 2060.

Marc CHEVERRY spécifie qu'une charte, c'est avant tout le fait d'organiser un circuit d'échanges entre producteurs et utilisateurs de ces composts, en présence d'autres acteurs (riverains, consommateurs, etc.). Didier RAT revient sur le processus d'élaboration d'une norme, celle-ci n'étant rendue obligatoire que si le Ministère public estime qu'elle répond aux critères de santé publique et d'innocuité, ce qui est le cas de la norme NF U 44-051. Ces normes sont soumises à révision tous les 5 ans.

Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII, Sycotom revient sur l'application des normes et sur les débouchés du biogaz notamment. Il confirme que le Sycotom a pris l'option d'installer des fours pour traiter la FCR.

Didier RAT demande des explications sur un graphique : s'agit-il des teneurs instantanées dans les composts qui ne doivent pas être dépassées ?

DESCRIPTION DES PROJETS DE METHANISATION AVEC VALORISATION BIOLOGIQUE DU SYCTOM

Dominique COUTART, Directeur des services techniques du Sycotom, répond à la question posée : pourquoi recourir au tri-méthanisation sur les ordures ménagères résiduelles ? Il procède à la présentation des projets de méthanisation avec valorisation biologique du Sycotom.

Catherine LAUBIER, Ivry, demande si l'on peut extrapoler les impacts environnementaux dans un milieu rural ailleurs qu'à Ivry qui est en plein centre urbain ?

Pierre HIRTZBERGER précise que l'installation de Lille n'est pas en zone rurale

Véronique BELLIVIER, société URS, confirme qu'il n'a pas été relevé d'impact notable sur les riverains.

Marie GUGLIELMETTI souligne les aspects financiers pour neutraliser ces nuisances. Le coût et les calculs économiques de la méthanisation sont-ils compétitifs s'ils sont faits en centre urbain dense ?

Philippe MARZOLF reformule la question : Pouvez-vous donner le pourcentage sur l'investissement global de la mise sous confinement du bâtiment ? Cela influe-t-il vraiment sur le coût global de traitement ou pas ?

Dominique LABROUCHE confirme cette influence, comme pour l'incinération, l'impact étant de 5 à 6 € la tonne. Le projet d'Ivry – Paris XIII a un impact de 3,5 % sur la tarification des collectivités locales.

Philippe MARZOLF lit une question de VASQUEZ, président des riverains à Montpellier, au sujet des odeurs pestilentielles malgré la mise en dépression des bâtiments.

Marc CHEVERRY pourra répondre à la question quand les travaux d'amélioration de l'usine auront été achevés.

Sébastien LAPEYRE demande si l'instauration d'une collecte sélective pour les gros producteurs a été prise en compte pour le dimensionnement du centre d'Ivry – Paris XIII.

Dominique LABROUCHE confirme voir se développer les collectes de bio-déchets, ce qu'a exprimé le Président du Sycotom, François DAGNAUD. Il indique que sur les digesteurs prévus à Romainville, certains pourraient être dédiés à la collecte de bio-déchets. Il n'y a pas de difficulté d'adaptation et d'évolutivité du projet.

Anne CONNAN, Association Passerelles insiste sur le fait qu'il faille tabler sur une évolution de la collecte des bio-déchets. Tout ce qui va en faveur d'un compost propre doit être encouragé.

Dominique LABROUCHE confirme que les composts sont conformes à la norme.

Jean-Paul PUYFAUCHER exprime une question sous-jacente : la priorité est-elle à la qualité ou à la quantité ?

Guy GEOFFROY dit qu'il ne faut pas opposer la qualité à la quantité. La fabrication de compost est bien supérieure à la norme.

Joerg ADAMCZEWSKI, les Amis de la Terre, insiste pour savoir si le compost deviendra produit ou déchet ?

Didier FOURNET donne une réponse technique selon l'étude réalisée par trois équipes différentes qui avaient réfléchi à la valorisation des digestats issus du procédé d'Ivry.

Claude BASLOMPTE, les Amis de la Terre, pose les questions suivantes : les dispositifs de tri qui vont être mis en place, permettront-ils d'évoluer avec les normes en question ? Ne serait-il pas plus opportun plutôt de s'orienter vers une méthanisation des gros gisements

par une collecte sélective ?

Didier FOURNET confirme que le tri à la source reste toujours la solution prioritaire dans toute la démarche, qu'il faut sortir les éléments indésirables des déchets en mélange afin d'éviter la pollution. Avec le développement de la sensibilisation du public sur la collecte sélective des déchets, notamment dangereux et toxiques, on obtiendra de meilleurs résultats par rapport à cette norme.

Philippe MARZOLF demande : pourquoi en France adopter la solution de produire du compost, en Allemagne c'est plutôt du combustible alternatif ?

Marc CHEVERRY répond qu'en Allemagne des collectes sélectives importantes et quasi généralisées ont été développées. La poubelle résiduelle représente 150 kg par an et par habitant, contrairement aux 380 kg en France.

Michel VAMPOUILLE souhaiterait que la commercialisation du compost ne se fasse pas dans que l'Eure, mais en Ile-de-France également. Il ne doit plus y avoir de produits toxiques dans les poubelles (mercure), mais ils doivent être collectés séparément.

Annelaure WITTMANN, les Amis de la terre, trouve le débat sur les normes confus. Elle pense que l'on va stocker deux fois plus de déchets à partir de 2023, n'est-ce pas un recul par rapport aux objectifs des politiques publiques de gestion des déchets ? Où mettra-t-on tous ces déchets à stocker ? Ne sera-t-on pas tenté de les incinérer ?

Philippe MARZOLF temporise, les explications de M. RAT sur les normes ont été très claires.

Didier FOURNET confirme bien que le projet d'Ivry consiste à limiter le stockage et l'incinération.

Olivier GUICHARDAZ relève que la tendance globale est à la décroissance des produits toxiques dans les ordures ménagères (voir la directive Reach)

Marc CHEVERRY conforte la position de la politique publique visant notamment à réduire les quantités de contaminants dans les produits. Le Grenelle de l'Environnement intègre la perspective d'un dispositif de financement de responsabilité élargie des producteurs sur les déchets dangereux.

Philippe MARZOLF donne rendez-vous à l'assemblée le 5 novembre, date de la prochaine réunion qui se tiendra à Ivry, consacrée à l'examen du projet du Sycatom et des études qui ont participé à son élaboration.

Fin à 23H10